

ÉNERGIE

Le Medef propose un mécanisme conservant des prix réglementés pour la consommation de base et introduisant de la concurrence sur la consommation de pointe. Fruit de nombreuses concertations, ce schéma reçoit un écho positif des différents acteurs. Reste à savoir dans quelle mesure elle sera retenue par la commission Champsaur, puis par le gouvernement et, enfin, par Bruxelles.

Electricité : vers une dissociation des tarifs de base et de pointe

La commission chargée de remettre à plat les tarifs d'électricité, présidée par Paul Champsaur, pourrait aboutir à un mécanisme à deux vitesses, conservant des prix réglementés pour la consommation de base et introduisant de la concurrence sur la consommation de pointe. Ce schéma pour les entreprises proposé par le Medef trouve un écho favorable auprès des différents acteurs, y compris au sein de la commission. « *Le but est de donner plus de visibilité, de rétablir la confiance entre les fournisseurs et leurs clients, et de permettre aux consommateurs de bénéficier de l'avantage compétitif du parc nucléaire français* », explique Philippe Rosier, président de Rhodia Energie et responsable du projet au Medef.

L'organisation patronale, qui défend aussi la possibilité de contrats à long terme, a auditionné plus de 70 industriels et électriciens depuis deux ans. Cette proposition est la plus aboutie et la plus consensuelle parmi cinq schémas allant de la libéralisation totale du marché à la régulation complète des tarifs. Dans ses grandes lignes, elle recueille le soutien de l'Union française de l'électricité (UFE), qui représente aussi bien EDF que GDF Suez et les fournisseurs alter-

natifs. Reste à savoir dans quelle mesure elle sera retenue par la commission Champsaur, puis par le gouvernement et, enfin, acceptée par la Commission européenne. D'autant que le diable se cache dans les détails...

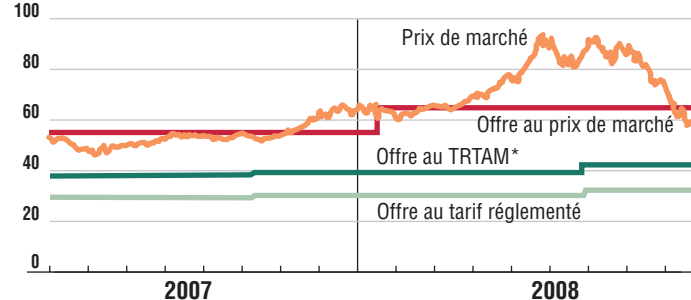
Deux factures différentes

« *Il n'y a pas de solution qui satisfèra tout le monde*, reconnaît un proche du dossier. *Mais, quand on ouvre le marché à la concurrence, il faut bien commencer par quelque chose. Or, en France, on considère que le nucléaire appartient aux Français.* » La consommation de pointe représente entre 10 et 20 % du total. Pourquoi ne pas commencer par elle ? La proposition du Medef prévoit par ailleurs la mise en œuvre de concurrence sur la consommation de base en donnant progressivement accès aux concurrents d'EDF à une partie de ses capacités de production nucléaire.

L'ensemble de ce mécanisme nécessite cependant une étape intermédiaire, qui consiste à séparer l'électricité de son acheminement. A terme, les consommateurs devraient donc payer deux factures, l'une au fournisseur d'énergie, l'autre aux gestionnaires de réseaux RTE et ERDF. Cet élément

Electricité : comparaison des prix de marché et des tarifs réglementés

Evolution comparée du coût de fourniture d'un ruban de consommation. Prix du MWh en euros HT



* Tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché

« Les Echos » / Source : ministère de l'Ecologie et de l'Énergie

semble acquis pour tous, même au sein du gouvernement.

Reste à définir les prix de l'électricité de base et les volumes accordés aux uns et aux autres. Le Medef, qui est rejoint sur ce point

par le Comité de liaison des entreprises ayant exercé leur éligibilité au marché libre de l'électricité (CLEE), envisage de mettre en place des profils de consommateurs, qui auraient droit à plus ou

moins de puissance de base. « *Chacun aurait droit à un quota calculé en fonction de son profil de consommation* », estime Frank Roubanovitch, président de la CLEE. Ce schéma se concentre sur les tarifs aux entreprises, les plus surveillés par la Commission européenne. Mais, pour les particuliers, UFC Que Choisir ou encore la CFDT ont fait des propositions comparables.

L'équation s'annonce encore plus délicate pour les prix. Le Medef estime qu'ils doivent refléter l'avantage compétitif du parc nucléaire tout en évoluant en fonction des coûts d'allongement de sa durée de vie et de son renouvellement. EDF, qui mène un important lobbying auprès des pouvoirs publics, estime que son coût de production actuel est de 34 euros le mégawattheure et juge qu'il devrait monter progressivement vers 54 euros le MWh en 2012 pour

refléter le coût de l'électricité sortant du nouvel EPR de Flamanville. Des estimations contestées. Par ailleurs, il paraît difficile de fixer des prix sur la base d'un réacteur qui représentera à peine 3 % de la production nucléaire.

Plusieurs mécanismes pourraient émerger. Les acteurs citent volontiers l'exemple du Québec, où les prix de gros de l'électricité hydraulique sont recalculés chaque année par le régulateur. Autre solution, reprendre la méthode des « coûts courants économiques » utilisée pour le dégroupage dans les télécoms. Elle consiste à valoriser les investissements passés de France Télécom dans la boucle locale à leur coût actuel. Son père n'est autre que Paul Champsaur, ancien président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

T. M.